



Arèt' ek sa



Trimestriel-Janvier 2018 numéro 1

SOMMAIRE

1/ Éditorial p.1

2/ Actualités « Fonction publique » p.2

3/ Actualités « Finances » p. 3

4/ Actualités « DGFiP » p.4

5/ Actualités « locales » p. 5

6/Actualités pratiques p.6





Ce journal qui est une première pour notre section est mis en place pour vous faire un résumé des sujets d'actualité syndicale : sur la fonction publique d'État, sur les Ministères économiques et financiers, la DGFiP, et enfin sur notre Département de la Réunion.

En espérant que ce premier numéro vous apporte des informations utiles, nous vous en souhaitons une bonne lecture et vous donnons rendez-vous en avril pour le numéro 2.

La naissance de FO-DGFIP

Créé par la fusion, en avril 2009, du syndicat national des Services du Trésor et du Syndicat Général des Impôts, le Syndicat FO-DGFiP est un des syndicats les plus représentatifs de la DGFiP, après sa forte progression au résultat des élections professionnelles de 2014

Des chiffres

- -21,07 % des suffrages obtenus aux élections aux élections aux CTR/CTL(soit 19479 voix
- avec 2 sièges (sur 10) au Comité Technique de Réseau (CTR) de la DGFiP
- 14 élus titulaires (présents dans quasiment tous les grades) siégeant aux CAPN.
 -avec des centaines d'élus Titulaires siégeant aux CTL et aux CAPL, dans la plupart des Directions départementales

Les objectifs de FO-DGFiP

- Représenter l'ensemble des salariés et pour ce qui concerne FO-DGFiP les personnels de toute catégorie
- Syndicat revendicatif et réformiste, FO-DGFiP assure la défense des personnels de toutes catégories.
- FO-DGFiP est fortement impliqué dans le dialogue directionnel, tant au niveau local que national.

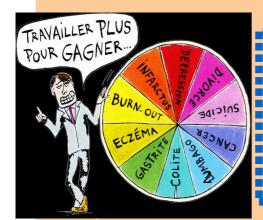
Avant d'aller plus loin, un petit rappel historique de ce qu'est FO-DGFiP:

Fonction publique drétat



Le PPCR: commencée en 2016 pour les B et en 2017 pour les A et C, sa mise en oeuvre a été gelée pour l'année 2018. La suite des opérations est retardée d'un an et la montée en charge totale du dispositif s'achèvera donc en 2021 (sauf nouveau report !) Il fallait financer la compensation de l'augmentation de la CSG pour les agents publics sans mettre en péril les finances de l'État: ce sont donc les fonctionnaires eux-mêmes qui financent l'indemnité compensatrice mise en place en leur faveur dès janvier.





Le point d'indice, après avoir été dégelé (mais sous le niveau de l'inflation : deux fois 0,6 % d'augmentation de sa valeur en juillet 2016 et février 2017), est à nouveau gelé pour 2018. Une rencontre est prévue pour octobre prochain pour parler de 2019 mais la poursuite de la mise en œuvre de PPCR risque de servir de prétexte au Gouvernement pour limiter au maximum une éventuelle hausse. En tout état de cause la valeur nette du point a encore baissé le 1er janvier 2018, en raison de l'augmentation de la retenue pour pension (de 0,27%)! Le taux de la retenue pour pension s'établit donc à 10,56 % depuis ce mois de janvier et l'augmentation de ce taux se poursuivra jusqu'en 2020 pour atteindre 11,10 % à cette date.

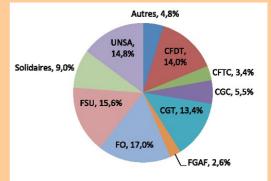
Le Gouvernement a également fait voter le retour du jour de carence pour cette année, soit disant pour lutter contre l'absentéisme. Un rapport réalisé en 2015 a démontré que l'absentéisme global n'avait pas baissé lors de l'instauration du jour de carence en 2012. Il faudrait peut-être se pencher sur les conditions de travail avant de pénaliser les collègues malades.



En décembre 2017, la Cour des Comptes a rendu un rapport intitulé « Les services déconcentrés de l'État ».

Elle constate notamment que la diversité des statuts et des régimes indemnitaires constitue un frein à la mobilité des fonctionnaires. Les quatre orientations générales préconisées sont les suivantes : Recentrer les services déconcentrés sur les missions prioritaires de l'État et répartir de manière plus efficace l'exercice de celles-ci entre ces services (n°1), Faire des services publics numériques un levier de transformation des services déconcentrés de l'État (n°2), Accélérer l'adaptation de l'organisation territoriale de l'État (n°3)

et faire davantage confiance aux services déconcentrés dans la gestion mutualisée et décloisonnée de leurs moyens (n°4). La mise en œuvre de ces orientations est recommandée pour fin 2019. Le Gouvernement a répondu qu'il tiendrait compte de ces observations. Affaire à suivre.



Dernières élections professionnelles 2014



Les ministères économiques et financiers absorbent, comme d'habitude, le plus grand nombre de suppressions d'emplois au sein des ministères : 1 648 suppressions sont actées pour 2018.

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

REPOSE VICINITERATE

AUEZ SIR
INTERNET

Dans son rapport de décembre 2017, la Cour des Comptes cite le ministère des Finances comme un des trois ministères dont les actes de gestion ne sont quasiment pas déconcentrés et l'incite à revenir sur cet état de fait

L'action sociale ministérielle voit ses crédits 2018 maintenus au niveau de ceux de 2017. Les crédits restent toutefois largement inférieurs à ceux de 2015.

Pour le budget restauration collective (cantine), le montant maximum à payer par repas pris dans un restaurant administratif a été maintenu au montant de 2017 (5,65 maximum en province, avant subvention interministérielle). La subvention interministérielle passe de 1,22 à 1,24 euro par repas pour les rationnaires dont l'indice majoré est au plus de 477.

Pour les titres restaurant, la prise de jours de congés sur un Compte Épargne Temps ne donnera plus lieu à diminution du nombre de titres servis dans le mois (c'est somme toute assez logique car lors de l'alimentation du CET, le nombre de titres octroyés n'est pas augmenté).



La subvention à la MGEFI, dans le cadre du référencement, est de 4 000 000 d'euros pour 2018 : cela représente moins de 3 euros par mois et par agent, à comparer avec ce que donnent les employeurs privés.

Bizarrement il n'est pas question d'alignement sur le privé ici!

Au mois d'octobre dernier, un Groupe de Travail national étudiait les résultats d'une enquête de satisfaction sur les services proposés par l'Action Sociale. Pour la restauration, la note est de 6,8/10, pour le logement la note est de 8,2/10, pour l'aide à la parentalité la note est de 7,7/10 et pour les vacances familles la note est de 8/10. Un agent interrogé sur deux attend une amélioration des aides au logement, un sur trois une amélioration de la restauration et un sur trois également une amélioration pour les personnes en difficulté.

Une première depuis 1989 : aucun plan de qualification ministériel (PQM) n'est signé à ce jour. Les taux de promotions intra et inter catégoriels seront donc limités au statutaire pour 2018.

DGFiP



Campagne de mutation 2018: les demandes étaient à établir le 24 janvier 2018 au plus tard pour une mutation nationale (une possibilité de demande prioritaire nouvelle est créée, jusqu'en mars ou avril).

Encore des nouveautés cette année, annoncées par le Directeur Général, pour réduire les droits des agents : suppression du mouvement complémentaire de mars pour les C (alignement sur le régime des A et des B), augmentation du délai de séjour suite à mutation : 2 ans (sauf priorité).

De nouvelles règles se mettront en place en 2020 (affectation nationale au département, sans mission structure et sans RAN). L'affectation finale sera déterminée par la Direction locale après avis de la CAPL, une priorité étant donnée au mouvement local par rapport aux arrivants.

Les suppressions d'emplois 2018 sont de 1 591 unités pour la DGFiP. 81 A+, 22 A, 744 B et 744 C.

Le Directeur Général a annoncé le report au moins à 2020 de la mise en oeuvre du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Rappelons ici d'une part que l'ensemble des OS de la DGFiP demandent que ce dispositif ne soit pas appliqué à la DGFiP compte tenu de la particularité de nos régimes indemnitaires et que d'autre part les Douaniers ont réussi à y échapper.





La mise en œuvre du Prélèvement à la Source (PAS), actée pour 2019 et la suppression progressive de la TH d'ici 2020 peut faire s'interroger sur l'avenir des secteurs recouvrement des SIP à cette date. La Direction Générale a déjà une idée! Elle réfléchit à unifier le recouvrement des impôts, des amendes, du secteur local, du secteur hospitalier et des recettes non fiscales pour les particuliers au sein d'un service par département (Groupe de travail du 30 novembre)!

Pour faire face à l'afflux attendu d'appels téléphoniques pour la mise en place du PAS, la Direction Générale a lancé un appel d'offre pour pouvoir dériver les questions téléphoniques « les plus simples » vers un organisme privé!

Dans le cadre du CAP 2022, notre ministre a mis en cause, à titre personnel, l'utilité de la séparation ordonnateur comptable « dans les grandes collectivités » (pour l'instant ?). La Direction Générale indique qu'aucune orientation n'est prise sur le maintien OU NON de ce principe. Voilà qui ne peut que nous inquiéter. Si nous n'avons plus de comptables à la DGFiP et plus la responsabilité qui va avec, que nous restera-t-il de particulier ? Rien, nous pourrons alors tranquillement intégrer les services ordonnateurs (étatiques ou locaux) avec armes et bagages!

Dans le cadre de ce même Comité, certains proposent de rapprocher les Administrations ayant la même mission comme l'URSSAF et la DGFiP! À force de voir notre Direction Générale ne communiquer que sur la partie « impôts » de nos missions, les usagers assimilent la DGFiP à l'ex DGI!

Action Publique 2022







Camp EPAF, les tarifs :

La différence de tarifs du EPAF: camping Une nouveauté /:/«//ce/ sera moins cher pour les nonrésidents ». connaissait mais pas l'EPAF l'a les inventé, résidents payent plus cher

Bref, on a là une grosse question à démêler avec EPAF. A elle seule, cette "considération" de l'EPAF traduit parfaitement l'idée qu'elle se fait d'un CE ou de l'action sociale..Les réunionnais n'ont accès qu'a 1 seul centre, et ils devront payer + cher que des continentaux, qui ont accès à tous les centres et choisissent de faire 9000 km pour venir à la Réunion...Ce sont donc nos réunionnais les + démunis qui devront aller voir ailleurs (oui mais où?)



AG-FO-DGFiP Le jeudi 8 mars 2018

Cette année, en vue de l'organisation du Congrès National FO-DGFiP(du 26 au 30 mars 2018), la Section FO-DGFiP organise son Assemblée Générale le Jeudi 8 Mars chez Jacky à la Possession.

Petit déjeuner offert à partir de 8H30, repas le midi au tarif de 14€ boisson offerte.

<u>L'importance d'une AG</u> : faire le point sur le rapport d'activité et le rapport de trésorerie de la section, évoquer et débattre sur les sujets d'actualité et la vie de la section.

N'oubliez pas : vous avez droit à une autorisation d'absence par an pour participer à une assemblée générale organisée par une OS. Venez nombreux !!! Encore une des diverses vitrines de la SRIAS: Lors de la réunion de la commission AALP de la SRIAS, un des sujets à l'ordre du jour portait sur l'attribution de places en crèches. Suite à l'enquête lancée par les RH de tous les services de l'État, ont été recensées une trentaine de familles intéressées. Sachant qu'à la Réunion, nous avons plus de 30 000 fonctionnaires d'État. Cherchez l'erreur!!!

Finalement, seules 6 familles ont bien voulu communiquer les pièces demandées par la SRIAS.

La SRIAS ne peut réserver que 4 berceaux. Des points ont été attribués à 3 familles selon les critères définis par la grille.

Pour la petite histoire, un berceau coûte 10000€ à l'État, ce qui fait dans ce cas 40000€ par an soit un total de 120000€ qui seront versés à la crèche qui a obtenu l'attribution du marché.Tout cela pour garantir la réservation définitive de 4 places.

On aurait pu penser que ces 10000€ seraient versés à la famille en dédommagement des frais de crèche, mais pas du tout ...

C'est la crèche qui empoche les 120000€ pour 3 années... Cherchez l'erreur ??!!



CALENDRIER DE LA PAYE 2018

Lundi 29 janvier Lundi 26 février Mardi 28 mars Jeudi 26 avril Mercredi 29 mai Mercredi 27 juin Vendredi 27 juillet Mercredi 29 août Mercredi 26 Septembre Lundi 29 octobre Mercredi 28 novembre Jeudi 20 décembre

Calendrier des jours fériés et *Ponts naturels* 2018

Lundi 1er janvier (Jour de l'An) Lundi 2 avril (Lundi de Pâques)

Lundi 30 avril (Pont Naturel)

Mardi 1er mai (Fête du Travail) Mardi 8 mai (Victoire 1945) Jeudi 10 mai (Ascension)

Vendredi 11 mai (Pont naturel)

Lundi 21 mai (Lundi de Pentecôte) Mercredi 15 août (Assomption) Jeudi 1er novembre (Toussaint)

Lundi 24 décembre (Pont naturel)

Mardi 25 décembre (Noël)

70 ANS

de syndicalisme

LIBRE

& indépendant

1948 2018



Aux termes du préambule de la constitution de la République Tout homme peut défendre ses droits et intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix



ADHERER, c'est PARTICIPER

ADHERER, c'est déjà AGIR

Adhérez à FO, soyez défendus, participez à l'activité syndicale et n'oubliez pas que vous bénéficiez à hauteur de 66% de crédit d'impôt pour votre cotisation!

Voir la procédure d'adhésion (imprimé + tarif)sur le lien suivant :

http://www.fo-dgfip-sd.fr/974/spip.php?article170



Secrétaire départemental :

Darwin DAMBREVILLE, CFiP de St-Pierre

Secrétaires départementaux adjoints :

Gilles JUSTOME, SIP St-Denis EST Frédérique ALVAREZ, CfiP de St-Pierre Nathalie JUSTOME, SIP St-Denis OUEST Senthivelu EGANADANE CFiP Lacaze

Trésorier et Trésorière Adjointe :

Senthivelu EGANADANE Nathalie JUSTOME

Mél: fo.drfip974@gmail.com fo.drfip974@dgfip.finances.gouv.fr

Site web: http://www.fo-dgfip-sd.fr/974/

6